



Ce document a été mis en ligne par l'organisme [FormaV](#)®

Toute reproduction, représentation ou diffusion, même partielle, sans autorisation préalable, est strictement interdite.

Pour en savoir plus sur nos formations disponibles, veuillez visiter :

www.formav.co/explorer

Corrigé du sujet d'examen - BP Sommelier - U31 - Connaissance des vignobles - Session 2016

Correction du BREVET PROFESSIONNEL SOMMELIER

ÉPREUVE E3 - Connaissance des Vignobles

Session : 2016

Durée : 1 heure

Coefficient : 3

Correction question par question

1. Quelle ville est située le plus au sud du vignoble alsacien ?

Démarche : La ville la plus au sud du vignoble alsacien est généralement considérée comme Colmar.

Colmar

2. Quel vignoble est le plus septentrional sur la route des vins d'Alsace ?

Démarche : Le vignoble le plus septentrional sur la route des vins d'Alsace est celui de Marlenheim.

Marlenheim

3. Quelle ville est la plus proche du grand cru Zotzenberg ? Entourer la bonne réponse.

Démarche : Parmi les choix proposés, Barr est la ville la plus proche du grand cru Zotzenberg.

Barr

4. Quelles AOC constituent les derniers vestiges d'une viticulture lorraine qui connut autrefois un grand essor ?

Démarche : Les AOC en question sont souvent désignées comme Côtes de Toul et Moselle.

Côtes de Toul, Moselle

5. Quelle AOC du vignoble du Jura doit son nom aux pentacrines que l'on trouve au pied des vignes ou aux cinq collines qui l'entourent ?

Démarche : L'AOC est appelée « Château-Chalon ».

Château-Chalon

6. Quelle AOC du vignoble jurassien doit sa spécificité aux marnes gris-bleu qui composent son sol ?

Démarche : L'AOC en question est « Arbois ».

Arbois

7. Citer les deux AOC cultivées sur les éboulis du mont Granier.

Démarche : Les deux AOC sont « Savoie » et « Apremont ».

Savoie, Apremont

8. Quel est le cépage identitaire du Chablais ?

Démarche : Le cépage identitaire du Chablais est le Chasselas.

Chasselas

9. Dans le tableau suivant, classer les crus du Beaujolais selon leur situation géographique.

Démarche : Les crus devraient être classés de la manière suivante :

- Le plus au nord : Moulin-à-Vent
- Le plus au sud : Brouilly

Moulin-à-Vent, Brouilly

10. Dans le tableau ci-dessous, nommer la rivière qui traverse chaque vignoble.

Démarche : Les rivières pour chaque vignoble sont :

- Tonnerrois : Serein
- Chablis : Serein
- Auxerrois : Yonne

Tonnerrois : Serein, Chablis : Serein, Auxerrois : Yonne

11. Dans le tableau ci-dessous, situer chaque AOC grand cru dans l'une des six régions du vignoble bourguignon.

Démarche : Les AOC grand cru et leurs régions sont :

- Charlemagne : Côte de Beaune
- Bonnes-Mares : Côte de Nuits
- Montrachet : Côte de Beaune
- La Tâche : Côte de Nuits

Charlemagne : Côte de Beaune, Bonnes-Mares : Côte de Nuits, Montrachet : Côte de Beaune, La Tâche : Côte de Nuits

12. Entourer l'erreur qui s'est glissée parmi les AOC du Mâconnais ci-dessous.

Démarche : L'AOC qui ne fait pas partie du Mâconnais est « Saint-Aubin ».

Saint-Aubin

13. Quelle AOC des Côtes du Rhône s'étend sur moins de dix hectares ?

Démarche : L'AOC est « Château-Grillet ».

Château-Grillet

14. Citer les AOC septentrionales des Côtes du Rhône situées sur la rive gauche du fleuve.

Démarche : Les AOC sont « Saint-Joseph » et « Côte-Rôtie ».

Saint-Joseph, Côte-Rôtie

15. Lister les quatre dénominations de terroir de l'AOC « Côtes de Provence ».

Démarche : Les dénominations sont « Côtes de Provence Sainte-Victoire », « Côtes de Provence Fréjus », « Côtes de Provence La Londe » et « Côtes de Provence ».

Côtes de Provence Sainte-Victoire, Côtes de Provence Fréjus, Côtes de Provence La Londe

16. Quelle minuscule AOC est située au pied de la Sainte-Victoire ?

Démarche : L'AOC est « Palette ».

Palette

17. Quelles AOC du vignoble corse ne sont pas précédées de la mention « Corse » ou « Vin de Corse » ?

Démarche : Les AOC sont « Ajaccio » et « Patrimonio ».

Ajaccio, Patrimonio

18. Quelle AOC corse se situe le plus au sud de l'île ?

Démarche : L'AOC est « Figari ».

Figari

19. Sur quel département est située l'AOC « Languedoc Sommières » ?

Démarche : L'AOC « Languedoc Sommières » est située dans le département du Gard.

Gard

20. Quel est le nombre d'hectares déclarés en AOC dans l'aire de production de l'AOC « Languedoc » ?

Démarche : L'aire de production de l'AOC « Languedoc » est d'environ 32 000 hectares.

32 000 hectares

21. Quelle AOC languedocienne, reconnue en 1982 avec un sol 100 % schiste, produit des vins rouges et rosés à fort potentiel de garde ?

Démarche : L'AOC est « Faugères ».

Faugères

22. Citer les deux AOC du Languedoc qui utilisent à la fois des cépages de Méditerranée et d'Atlantique.

Démarche : Les AOC sont « Minervois » et « Corbières ».

Minervois, Corbières

23. Quelles AOC de VDN réputées cernent la ville de Collioure ?

Démarche : Les AOC sont « Banyuls » et « Rivesaltes ».

Banyuls, Rivesaltes

24. Quel est le cépage emblématique de la vallée du Lot ?

Démarche : Le cépage emblématique est le Malbec.

Malbec

25. Quelle AOC du Tarn produit un vin en vendanges tardives ?

Démarche : L'AOC est « Gaillac ».

Gaillac

26. Quelle AOC du piémont pyrénéen produit également un vin en vendanges tardives ?

Démarche : L'AOC est « Jurançon ».

Jurançon

27. Quelle AOC du bassin de la Garonne produit un vin blanc moelleux ?

Démarche : L'AOC est « Bordeaux ».

Bordeaux

28. Quelle rivière traverse le vignoble de Bergerac ?

Démarche : La rivière est la Dordogne.

Dordogne

29. Dans le tableau ci-dessous, les communes citées font-elles partie de l'AOC « Pessac-

Léognan » ? Cocher les cases appropriées.

Démarche : Les communes Bègles, Talence, Pessac, et Léognan font partie de l'AOC « Pessac-Léognan », tandis qu'Eysines et Martillac ne font pas partie.

- Bègles : Vrai
- Talence : Vrai
- Pessac : Vrai
- Eysines : Faux
- Léognan : Vrai
- Martillac : Faux

30. Quel est le seul château du vignoble des Graves classé « premier grand cru classé » en 1855 ?

Démarche : Le château est « Haut-Brion ».

Haut-Brion

31. Quelles communes limitrophes de Saint-Émilion ont encore le droit de faire figurer, après leur propre nom, celui de Saint-Émilion ?

Démarche : Les communes sont « Saint-Émilion » et « Lussac ».

Saint-Émilion, Lussac

32. Dans le tableau ci-dessous, donner le nom d'un château classé second grand cru en 1855 pour chaque commune.

Démarche : Les châteaux sont :

- Saint-Estèphe : « Cos d'Estournel »
- Pauillac : « Pichon Longueville Comtesse de Lalande »
- Saint-Julien : « Léoville Las Cases »
- Margaux : « Rauzan-Ségla »

Saint-Estèphe : Cos d'Estournel, Pauillac : Pichon Longueville Comtesse de Lalande, Saint-Julien : Léoville Las Cases, Margaux : Rauzan-Ségla

33. Citer les deux AOC qui sont devenues distinctes de l'AOC « Savennières » fin septembre 2011.

Démarche : Les deux AOC sont « Savennières Roche-aux-Moines » et « Savennières La Banca ».

Savennières Roche-aux-Moines, Savennières La Banca

34. Quelles sont les quatre AOC produites dans le département de la Vendée ?

Démarche : Les AOC sont « Fiefs vendéens », « Vins de pays de la Vendée », « Muscadet » et « Coteaux d'Ancenis ».

Fiefs vendéens, Vins de pays de la Vendée, Muscadet, Coteaux d'Ancenis

35. Dans le tableau ci-dessous, entourer l'intrus qui est glissé dans les termes proposés au regard de chaque région viticole.

Démarche : L'intrus pour chaque région est :

- Pays nantais : « Loire » (Les autres sont des types de vin)
- Anjou : « Sarthe » (La Sarthe n'est pas une AOC)
- Touraine : « Mayenne » (La Mayenne n'est pas une AOC)
- Centre : « Cher » (Le Cher est un fleuve, pas une AOC)

Intrus : Loire, Sarthe, Mayenne, Cher

36. Quels villages donnent leur nom à la Côte des Bar ?

Démarche : Les villages sont « Bar-sur-Aube » et « Bar-sur-Seine ».

Bar-sur-Aube, Bar-sur-Seine

37. La production de l'AOC « Champagne » est-elle possible dans le département des Ardennes ?

Démarche : Oui, la production est possible dans le département des Ardennes.

Oui

38. De quelle abbaye Dom Pérignon fut-il le cellérier ?

Démarche : Dom Pérignon était cellérier à l'abbaye de Hautevillers.

Hautevillers

39. Quelle région de la Champagne viticole s'étend de l'est d'Épernay à l'ouest de Château-Thierry ?

Démarche : La région est appelée « Vallée de la Marne ».

Vallée de la Marne

2e partie : connaissance des principaux vignobles européens, du reste du monde et de leur production

40. Compléter le tableau ci-dessous en indiquant le pays producteur lié à chaque région viticole.

Démarche : Les pays producteurs sont :

- Styrie : Autriche
- Vénétie : Italie
- Alentejo : Portugal

- Franconie : Allemagne
- Macédoine : Espagne
- Galice : Espagne

Styrie : Autriche, Vénétie : Italie, Alentejo : Portugal, Franconie : Allemagne, Macédoine : Espagne, Galice : Espagne

41. Dans quel pays est produit le sekt ?

Démarche : Le sekt est produit en Allemagne.

Allemagne

42. Le DO « Priorato », vin rouge espagnol concentré et épicé est originaire de Catalogne. Son vignoble longe-t-il la mer Méditerranée ou l'océan Atlantique ?

Démarche : Le vignoble de Priorato longe la mer Méditerranée.

Mer Méditerranée

43. Dans quel pays est situé le vignoble implanté au nord-nord-ouest de Montevideo et bordé au sud par le Rio de la Plata ?

Démarche : Le vignoble est situé en Uruguay.

Uruguay

44. Selon les dernières statistiques de l'OIV, quel pays a dépassé la France en 2014 en termes de superficie de vignoble ?

Démarche : Le pays est l'Espagne.

Espagne

45. L'UNESCO a inscrit plusieurs paysages viticoles à la liste du patrimoine mondial de l'humanité. Dans le tableau ci-dessous, indiquer le pays dans lequel se trouve chaque lieu.

Démarche : Les pays pour chaque paysage sont :

- Paysage vit

© FormaV EI. Tous droits réservés.

Propriété exclusive de FormaV. Toute reproduction ou diffusion interdite sans autorisation.

Copyright © 2026 FormaV. Tous droits réservés.

Ce document a été élaboré par FormaV® avec le plus grand soin afin d'accompagner chaque apprenant vers la réussite de ses examens. Son contenu (textes, graphiques, méthodologies, tableaux, exercices, concepts, mises en forme) constitue une œuvre protégée par le droit d'auteur.

Toute copie, partage, reproduction, diffusion ou mise à disposition, même partielle, gratuite ou payante, est strictement interdite sans accord préalable et écrit de FormaV®, conformément aux articles L.111-1 et suivants du Code de la propriété intellectuelle. Dans une logique anti-plagiat, FormaV® se réserve le droit de vérifier toute utilisation illicite, y compris sur les plateformes en ligne ou sites tiers.

En utilisant ce document, vous vous engagez à respecter ces règles et à préserver l'intégrité du travail fourni. La consultation de ce document est strictement personnelle.

Merci de respecter le travail accompli afin de permettre la création continue de ressources pédagogiques fiables et accessibles.